

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 16 mai 2023

N° 21/2023

Audit énergétique  
pour l'école  
élémentaire

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU, Christian PINEAU, Didier DAVID Guillaume PORCHET, Thomas BEVILLE

**Excusés avec pouvoirs :** Virginie MARTINS pouvoir à Lucy MOREAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL.

**Excusés sans pouvoir :** Fabienne THORRÉE, Sophia AUGER, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Marine SACRE.

**Secrétaire de séance :** Raphaèle GONTIER.

Date de convocation : 11 mai 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	12
Excusés : .....	07
Pouvoirs : .....	02
Votants : .....	14

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le  
Publié le

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20230516-21-2023-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2023  
Date de réception préfecture : 30/05/2023

## N° 21 : Audit énergétique pour l'école élémentaire

Compte-tenu du contexte énergétique actuel tendu, et de la volonté de la municipalité d'améliorer l'isolation des bâtiments communaux afin de tenir compte de la transition écologique, il a été fait des devis pour un audit énergétique pour des travaux de réfection de l'école élémentaire.

Cet audit, réparti sur 5 jours de travail, comporte 4 phases :

- Phase 1 : état des lieux
- Phase 2 : Bilan énergétique et préconisations
- Phase 3 : Programme d'amélioration
- Phase 4 Analyse financière

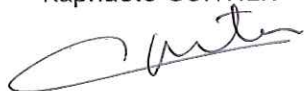
La société CEBI a chiffré cet audit pour un montant de 2 226.00 € HT, elle est la mieux-disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- De valider le devis d'audit énergétique proposé par la société CEBI pour un montant de 2 226.00 € HT
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier

La Secrétaire de séance,

Raphaèle GONTIER



Le maire,

Lucy MOREAU



MAIRIE de VILLIERS-en-PLAINE  
19160 (Deux-Sèvres)

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)